



## TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2019 – 2020

### 1. Frais annuels de l'abonnement au transport scolaire

Les frais annuels de l'abonnement au transport scolaire pour l'année 2019 – 2020 sont de 890 \$ pour le transport du matin et du soir et de 550 \$ pour le matin seulement ou le soir seulement.

### 2. Garde partagée (**NOUVEAU CETTE ANNÉE**)

Un montant de 50,00\$ supplémentaire sera obligatoire pour les élèves inscrit à deux adresses sur un même parcours.

Un montant de 100,00\$ supplémentaire sera obligatoire pour les élèves inscrit à deux adresses sur des parcours différents.

Dû au nombre élevé de garde partagée et au fait que nous devons réserver 2 places au lieu d'une seule pour l'élève, du double travail pour l'administration, nous sommes dans l'obligation d'ajuster cette situation.

### 3. Mode de paiement

Les modes de paiement des frais de transport sont les suivants :

- a. Versement d'un acompte de **50 \$** sur les frais annuels au moment de l'inscription, **non-remboursable**.
- b. Paiement du solde des frais annuels de transport en argent, par chèque ou paiement préautorisé en un nombre de versements identique à celui retenu pour les droits des services éducatifs et aux mêmes échéances.

### 4. Résidence hors d'un territoire à point d'arrêt unique

Pour certains secteurs, les parents doivent être prêts à assurer le transport de l'élève entre sa résidence et l'unique point d'arrêt du territoire (point de chute).

### 5. Demande d'abonnement au transport après le 5 avril précédant l'année scolaire

Si l'Académie reçoit une demande après le 5 avril, elle ne peut garantir qu'une place sera disponible, de plus aucun arrêt ne sera ajouté pour cet élève. Il devra utiliser les arrêts déjà existants sur le circuit.

### 6. Inscription obligatoire

Même si un élève utilise déjà le transport scolaire, il doit **OBLIGATOIREMENT** refaire une demande à chaque année. **Un formulaire** doit-être complété pour **CHAQUE** enfant d'une même famille.

Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec Josée Giroux au 418 845-5121 poste 220 ou [josee.giroux@aslouis.qc.ca](mailto:josee.giroux@aslouis.qc.ca).